

Communiqué de presse
Bruxelles, 19 septembre 2018

Coiffure - « Faites-le 3 fois par jour ! »

Chaque jour, les travailleurs du secteur de la coiffure encourent des risques professionnels importants, notamment en matière d'exposition aux produits cosmétiques et chimiques. En Belgique, un quart d'entre eux se voient contraints de quitter prématurément leur métier, entre autres, à cause de maladies de la peau et d'allergies occasionnées par les produits cosmétiques et les substances chimiques qu'ils utilisent au quotidien, et ce sans protection et soins adéquats. C'est la raison pour laquelle, ce **21 septembre 2018**, la **CSC bâtiment – industrie & énergie** mènera une nouvelle action de sensibilisation et de prévention dans les salons de coiffure sur l'ensemble du pays.

Au cours de cette action, nos équipes régionales informeront plus de 3000 travailleurs de la coiffure sur les risques qu'ils encourent dans l'exercice de leur profession et plus précisément sur les dermatoses et eczémas des mains.

L'eau et les shampoings éliminent les graisses naturelles de la peau. Avec la disparition de cette barrière dermique, la peau agit comme une éponge et absorbe les substances irritantes et allergènes des produits cosmétiques, d'où l'intérêt de porter des gants et de s'hydrater la peau 3 fois par jour

Près de 500 salons seront visités par nos équipes composées de militants et de permanents de la **CSC bâtiment - industrie & énergie**. Un pack d'informations comprenant une publication spéciale «Faites-le 3 fois par jour !», différents dépliants relatifs au secteur et un flacon de crème hydratante pour les mains sera distribué à chaque travailleur de la coiffure rencontré (voir annexe).

Par cette action, la **CSC bâtiment - industrie & énergie** saisit, une nouvelle fois, l'opportunité de rappeler l'importance de mener, tant au niveau européen que national, de vraies politiques de santé-sécurité dans le secteur de la coiffure, principalement composé de PME.

Personnes de contact :

François Laurent, secrétaire national, GSM : 0475/56 89 52 (FR)

Théo De Rijck, secrétaire régional, GSM : 0475/26 04 40 (NL)